



N° d'ordonnance: 7898-U

Remplace: 7581-U

CONCERNANT LE

Code canadien du travail

- et -

Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de
l'alimentation et du commerce, section locale 175,

requérant/
agent négociateur accrédité,

- et -

1312662 Ontario Inc. exploitée sous la raison sociale Warring's Transport,
Ancaster (Ontario),

employeur successeur,

- et -

D.A. Warring & Sons Foods Ltd.,
Ancaster (Ontario),

ancien employeur.

ATTENDU QUE le Conseil canadien des relations industrielles, par ordonnance datée du 20 mai 1999, a accrédité l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 175, à titre d'agent négociateur d'une unité d'employés de D.A. Warring & Sons Foods Ltd.;

ET ATTENDU QUE le Conseil a reçu une demande en vertu de l'article 44 du Code canadien du travail (Partie I - Relations du travail), en vue d'obtenir une déclaration selon laquelle la vente de D.A. Warring & Sons Foods Ltd. à 1312662 Ontario Inc. exploitée sous la raison sociale Warring's Transport constitue une vente d'entreprise au sens du Code;

N° d'ordonnance: 7898-U

ET ATTENDU QUE, après enquête sur la présente demande et étude des observations des parties en cause, le Conseil a jugé qu'il y a eu vente d'entreprise au sens de l'article 44 du Code et que 1312662 Ontario Inc. exploitée sous la raison sociale Warring's Transport est l'employeur successeur;

ET ATTENDU QUE le Conseil a jugé que les dispositions du paragraphe 44(2) du Code s'appliquent et que l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 175 continue d'être l'agent négociateur de l'unité d'employés de 1312662 Ontario Inc. exploitée sous la raison sociale Warring's Transport.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil canadien des relations industrielles déclare qu'il y a eu vente d'entreprise au sens du Code et que 1312662 Ontario Inc. exploitée sous la raison sociale Warring's Transport est l'employeur successeur, et ordonne que ladite ordonnance d'accréditation soit modifiée, et la modifie par la présente:

- a) en remplaçant le nom de l'employeur, «D.A. Warring & Sons Foods Ltd.», partout où il figure, par «1312662 Ontario Inc. exploitée sous la raison sociale Warring's Transport»; et
- b) en remplaçant la description de l'unité de négociation accréditée qui y figure par la suivante:

«tous les employés de 1312662 Ontario Inc. exploitée sous la raison sociale de Warring's Transport, à partir de Aldershot Cold Storage, à Burlington (Ontario), à l'exclusion des superviseurs, de ceux de rang supérieur à superviseur, des employés de bureau, des commis et des vendeurs».

DONNÉE à Ottawa, ce 18^e jour de septembre 2000, par le Conseil canadien des relations industrielles.

Edmund Tobin
Vice-président

Référence: n° de dossier 20343-C